



PROCÈS-VERBAL N° 3

Réunion du :	18 AOUT 2022
Président de la CR :	
Présents :	Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL
Assistent :	Vincent GARNIER, C.T.D., Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Mickaël HERRIAU, Grégoire SORIN, C.T.R.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. STATUT DE L'ARBITRAGE – Article 45 – SAISON 2022/2023

Suite à la réunion de la C.R. du Statut de l'Arbitrage du 07.07.2022, le club de BEAUPREAU LA CHAPELLE FC (540442), bénéficiant de la possibilité d'avoir deux joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation », informe la Commission qu'**UN** joueur jouera avec l'équipe du Championnat Régional U 19 R1, et **UN** avec l'équipe du Championnat U 17 R2.

3. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES – SAISON 2022/2023

➤ Demandes de modifications d'horaires

CHAMPIONNAT U 16 R2 – Groupe B

Demande de BOUAYE FC (518479) de disputer ses matches à domicile à 18 heures au lieu de 16 heures.

La Commission interroge la CRTIS, le stade ayant un éclairage homologué E7. En l'état actuel, les matches restent fixés à 16 heures.

CHAMPIONNAT U 18 R2 – Groupe B

Demande de LE LOROUX LANDREAU (544136) de disputer ses matches à domicile à 18 heures au lieu de 17 heures.

Accord de la Commission, le stade ayant un éclairage homologué E5.

CHAMPIONNAT U 19 R2 – Groupe A

Demande du GJ LES SABLES D'OLONNE (560851) de disputer ses matches à domicile à 15 heures au lieu de 11 heures.

Accord de la Commission

4. COUPE GAMBARDELLA-CREDIT AGRIOLE – SAISON 2022/2023

- Mail de BOUIN BOIS DE CENE (547607) du 17.08.2022 demandant à la Commission d'annuler son engagement en Coupe Gambardella-Crédit Agricole suite à un problème d'effectifs. Accord de la Commission, le tirage du 1^{er} tour n'ayant pas encore été effectué.

➤ Engagements

La Commission prend connaissance des engagements en Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à savoir 193 équipes :

- District 44 : 74 équipes
- District 49 : 31 équipes
- District 53 : 17 équipes
- District 72 : 27 équipes
- District 85 : 44 équipes

➤ Informations FFF

Mail de la FFF du 22 juillet 2022 nous informant du nombre de qualifiés par Ligue pour le 1^{er} tour fédéral.

Pour notre Ligue, 6 équipes seront qualifiées.

Sont exemptes jusqu'au 1^{er} tour fédéral : ANGERS SCO – FC NANTES – LA ROCHE/YON VF – LE MANS FC – STADE LAVALLOIS FC – USSA VERTOU

➤ **Tirage 1^{er} tour**

La Commission procède au tirage des rencontres du 1^{er} tour qui auront lieu le **SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 à 15 heures** sur le terrain du club 1^{er} nommé (cf document annexe)

La Commission procède également au pré-tirage du 2^{ème} tour qui se déroulera le 10 SEPTEMBRE 2022 à 15 heures
En application de l'Article 6.2 du Règlement de la Coupe Gambardella, les rencontres pourront être inversées.
(cf document annexe)

Le Président de la C.R.,

M. HERRIAU.



La Secrétaire de séance,
N. PERROTEL

1^{er} TOUR – SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022 à 15 heures

Exempts : USJA CARQUEFOU – VOLT. CHATEAUBRIANT – SO CHOLET – AS MULSANNE-TELOCHE – ST NAZAIRE AF

Match	RECEVANTS	Div		VISITEURS	Div
1	Champfleu Es	D		La Ferté Bernard VS	R
2	Vibraye Us	D		Monce en Belin	D
3	Villaines Pays Juhel	D		St Saturnin Mi. FC	R
4	Gj Bocage Manceau	D		Changé CS 72	D
5	Argentré Us	D		St Pierre des Landes Cs	D
6	Contest St Baud	D		Gj Haut Anjou	D
7	Bonchamp Es	R		Gj Val de Sarthe	R
8	Louverné Sports	D		Sablé sur Sarthe FC	R
9	Coulaines JS	D		Evron CA	D
10	Ecommoy Us	D		Gj Nord Est Manceau	D
11	Gj FC HBG Le Genest	D		Gj Pouancé Combrée	D
12	St Berthevin Us	D		Méral Cossé US	R
13	Gj VJSP Juigné sur Sarthe	D		Changé Us	R
14	Montreuil Juigné béné	R		Gj Château Gontier Azé	R
15	Lassay les Châteaux	D		Alpes Mancelles	D
16	Brulon Apb Fc	D		Mayenne Stade FC	R
17	Bonnetable Patriote	D		Arnage Pontlieue US	R
18	Connerré ES	D		Le Mans Villaret AS	R
19	La Chapelle St Aubin	D		Guécelard US	D
20	Le Mans Union Sud	D		La Flèche RC	R
21	Le Mans Inter	D		la Suze Roëze Fc	D
22	Pornic Foot	D		Montoir Cs	D
23	Gj St Père Océane	D		Guérande St Aubin	R
24	Gj Fc 3R Fcam Severac	D		St Brévin Ac	R
25	Gj Chaumes Rouans Vu	D		Pornichet Es	R
26	St Etienne Montluc	D		Gj Asl Fccm St Lyphard	D
27	Guéméné Fc	D		Herbignac St Cyr	D
28	Savenay Malville Pfc	R		Guérande Madeleine	R
29	St Herbain Uf	D		St Marc Foot	D
30	Segré Esha	R		Laval Bourny	R
31	Gj Aubin Ruffigné Rougé	D		Angrie St Pierre	D
32	Gj Mésanger St Géréon	D		Val D'Erdre Auxence	D
33	Derval Sc Nord Atlan	D		Gj Moisdon Forges Auv	D
34	Nantes St Pierre	D		Nozay OS	D
35	Gj Saffré Pierre Bleue	D		Rezé FC	R
36	Plessé Dresny ES	D		La Chapelle AC Chapelain	R
37	Campbon UBCC	D		Nantes St Médard Doulon	R
38	Pontchâteau Aos	R		Nantes Bellevue JSC	R
39	Gj Loireauxence Vair	D		Gj Lion St Martin	D
40	Chalonnnes Chaudfond	D		Teillé Mouzeil Ligné	D

41	La Pommeraye Montjean	D			Angers NDC	R
42	Avrillé AS 49	D			Beaucouzé SC	R
43	St Hilaire Vihiers	D			Beaupréau Chapelle FC	R
44	Doué La Fontaine Rc	D			Angers SCA	R
45	Angers Croix Blanche	R			Saumur Ofc	R
46	Longué	D			Angers Vaillante	R
47	Longuénée en Anjou FC	D			Trélazé Foyer	R
48	Andard Brain ES	D			Tiercé Cheffes AS	R
49	Gj Tessoualle Puy	D			Pouzauges Bocage FC	R
50	Andrezé Jub Jallais	D			Gj Ardelay St Paul	D
51	St Sylvain d'Anjou AS	R			Angers Intrépide	R
52	St Pierre Montrevault	D			Le Cellier Mauves Fc	D
53	Vertou Foot Es	D			Montaigu Vf	R
54	La Garnache FC	D			Ste Pazanne Fc Retz	R
55	Rezé Aepr	R			Challans Fc	R
56	La Montagne Fc	D			Froidfond Falleron	D
57	Gj Ndriez Com Fen	D			Gj Asr Paulx Machecoul	D
58	Orvault RC	D			Rocheservière Bouaine	D
59	GJ 13 Septiers	D			Thouaré Us	R
60	Nantes Sud 98	D			St Julien Divatte	D
61	Mortagne /Sèvre	D			Le Loroux Landreau SC	R
62	Gorges Elan	D			St Laurent Malvent	D
63	Vallet Es	D			Les Herbiers VF	R
64	Mouzillon Etoile	D			Les Epesses St Mars	D
65	Gj Bellevigny Bbs	D			St Sébastien Fc	R
66	Gj St Fulgent USBB U	D			Christopheséguinière	R
67	Les Sorinières Elan	D			Gj Brouzil-Chavagrab	D
68	Gj Herbergement USSA	D			Nantes La Mellinet	R
69	St Herblain Oc	D			Gj Boufféré S2GFC	D
70	Gj St Denis Chau Cop	D			Pont St Martin Fcgl	D
71	La Chevrolière Herba	D			Aizenay France	R
72	Gj Dompierre Ferrière	D			St Philbert Grandlieu	R
73	Blain ES	D			Sautron AS	R
74	Bouguenais Foot	D			Héric Fc	D
75	St Fiacre Côteaux Vi	D			Nort sur Erdre AC	R
76	Petit Mars USSJ	D			Clisson Etoile	D
77	Vigneux Es	D			La Chapelle Heulin FCEV	R
78	Gj De Goulaine	D			Vieillevigne Asvp	D
79	Géneston AS Sud Loire	D			Le Poiré sur Vie VF	R
80	Sèvremont Flocellière	D			Gétigné Boussay FC	D
81	Aigrefeuille AS Maine	D			Les Essarts Fcg	R
82	Gj Mouchamps Vendren.	D			St Hilaire Clisson	D
83	La Roche/Yon Robretières	D			Gj Jard Avr Esl Asms	D
84	Gj Pays Mareuillais	D			Gj Coex Vie Jaunay	D
85	Hermenault Fcpb	D			La Roche/Yon ESOF	R
86	Mouilleron le Captif	D			Gj Les Sables D'Olonne	R
87	Gj Aubigny Bois Nesmy	D			Ste Hermine US	D
88	Gj Foussais l'Orbrie	D			Gj Chantonay	D
89	Bouperemonprouant	D			Gj Luçon USMT ESCL	R
90	Gj l'Oie FCCM	D			Fontenay VF	R
91	Gj Pays Chataigneraie	D			Gj Tiffauges Bocage	D

2^{ème} TOUR – SAMEDI 10 SEPTEMBRE 2022 (inversion possible des rencontres suivant résultats du 1^{er} tour)

Match	RECEVANTS		VISITEURS
1	Vainqueur match 1		Vainqueur match 2
2	Vainqueur match 3		Vainqueur match 4
3	Vainqueur match 5		Vainqueur match 6
4	Vainqueur match 7		Vainqueur match 8
5	Vainqueur match 9		Vainqueur match 10
6	Vainqueur match 11		Vainqueur match 12
7	Vainqueur match 13		Vainqueur match 14
8	Vainqueur match 15		Vainqueur match 16
9	Vainqueur match 17		Mulsanne Téléché As
10	Vainqueur match 18		Vainqueur match 19
11	Vainqueur match 20		Vainqueur match 21
12	Vainqueur match 22		Vainqueur match 23
13	Vainqueur match 24		Vainqueur match 25
14	Vainqueur match 26		Vainqueur match 27
15	Vainqueur match 28		Vainqueur match 29
16	Vainqueur match 30		Vainqueur match 31
17	Vainqueur match 32		Vainqueur match 33
18	Vainqueur match 34		St Nazaire Af
19	Vainqueur match 35		Vainqueur match 36
20	Vainqueur match 37		Vainqueur match 38
21	Vainqueur match 39		Vainqueur match 40
22	Vainqueur match 41		Vainqueur match 42
23	Vainqueur match 43		Vainqueur match 44
24	Vainqueur match 45		Vainqueur match 46
25	Vainqueur match 47		Vainqueur match 48
26	Vainqueur match 49		Vainqueur match 50
27	Vainqueur match 51		Chateaubriant Volt
28	Vainqueur match 52		Vainqueur match 53
29	Vainqueur match 54		Vainqueur match 55
30	Vainqueur match 56		Vainqueur match 57

31	Vainqueur match 58			Vainqueur match 59
32	Vainqueur match 60			Vainqueur match 61
33	Vainqueur match 62			Vainqueur match 63
34	Vainqueur match 64			Vainqueur match 65
35	Vainqueur match 66			Vainqueur match 67
36	Vainqueur match 68			Carquefou Usja
37	Vainqueur match 69			Vainqueur match 70
38	Vainqueur match 71			Vainqueur match 72
39	Vainqueur match 73			Vainqueur match 74
40	Vainqueur match 75			Vainqueur match 76
41	Vainqueur match 77			Vainqueur match 78
42	Vainqueur match 79			Vainqueur match 80
43	Vainqueur match 81			Vainqueur match 82
44	Vainqueur match 83			Vainqueur match 84
45	Vainqueur match 85			Cholet So
46	Vainqueur match 86			Vainqueur match 87
47	Vainqueur match 88			Vainqueur match 89
48	Vainqueur match 90			Vainqueur match 91